



Au service  
des peuples  
et des nations



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC  
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme  
Interministerial Delegation for Human Rights

# **Prestation d'hébergement pour l'organisation du Forum Arabo-Africain sur l'Entreprise et Droits de l'Homme à Marrakech**

**TdRs N°06/DIDH/PNUD**

**Termes de Références (TdRs)**

**Année : 2025**

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».

## Article 1. Objet de la consultation

Prestation d'hébergement pour l'organisation du Forum Arabo-Africain sur l'Entreprise et Droits de l'Homme sous le thème « pour un dialogue régional en faveur de l'économie responsable et respectueuse des droits humains » du 24/06/2025 au 25/06/2025 à Marrakech.

## Article 2. Conditions générales

La prestation objet de cette consultation, sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur, telle qu'elle a été stipulée par l'article III de l'accord de financement et selon le Guide de la Dépense du Projet N° 01001692 ainsi que les normes admises dans le secteur de l'hôtellerie.

## Article 3. Consistance de la prestation

Prestation d'hébergement pour l'organisation du Forum Arabo-Africain sur l'Entreprise et Droits de l'Homme à Marrakech.

- 1) Hébergement de 10 personnes en demi-pension à hôtel **Palm Plaza Marrakech** réparties comme suit :
  - 10 personnes du **23/06/2025 au 26/06/2025**.
- 2) Hébergement de 140 personnes en demi-pension à hôtel **Kenzi Rose Garden Marrakech** réparties comme suit :
  - 05 personnes du **22/06/2025 au 26/06/2025** ;
  - 135 personnes du **23/06/2025 au 26/06/2025**.

## Article 4. Lieu d'exécution

- Hôtel Palm Plaza Marrakech;
- Hôtel Kenzi Rose Garden Marrakech.

## Article 5. Modalité de règlement

Les paiements des prestations objet de la présente consultation sont consentis après la réalisation des prestations sur la base des prix indiqués au bordereau des prix détail estimatif. De ce fait le titulaire remet à l'administration une facture en 3 exemplaires décrivant les prestations réalisées et le montant à payer.

Les sommes dues au titulaire des TdRs seront versées au Compte bancaire du prestataire.

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».

Le paiement se fera sur la base des quantités réellement exécutées

Article 6. Bordereau des prix

Numéro de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT en DH	Prix Total en DH
1	Hébergement en DP pour 10 personnes du 23/06/2025 au 26/06/2025 à hôtel Palm Plaza Marrakech	Nuitée	455		
	Hébergement en DP pour 05 personnes du 22/06/2025 au 26/06/2025 à hôtel Kenzi Rose Garden Marrakech				
	Hébergement en DP pour 135 personnes du 23/06/2025 au 26/06/2025 à hôtel Kenzi Rose Garden Marrakech				
TOTAL HT					
TVA (20%)					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent Bordereau des prix – Détail estimatif au montant de .....

## Article 7. Examen et évaluation des offres

Le Directeur National du Projet désigne une commission d'examen et d'évaluation des dossiers administratifs et techniques ainsi que les offres financières, le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante est celui qui sera retenu.

Tout dossier administratif et technique incomplet sera écarté.

## Article 8. Condition de participation :

Peuvent, valablement, participer et être attributaire, ceux qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

## Article 9. Contenu de l'offre

### 1. Dossier Administratif :

- Les statuts de la société ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur.

### 2. Dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

### 3. Offre financière

- Bordeaux des prix-détail estimatif.